



8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
E-mail : contact@regards-enfance.org

VACANCES EN FAMILLE DANS LA MANCHE

Entre le 26 juillet et le 06 août 2020.

Hébergement dans un Gîte à NEUFBOURG (50)

(à 52 Km du Mont St Michel)



ATTENTION
nombre de places
limité

Suite à l'annulation du séjour Ados 2020, pour éviter de perdre la réservation du gîte loué en Normandie, nous vous proposons de venir passer quelques jours de vacances en Famille.

L'inscription se fait à la nuitée (principe de soirée étape) donc en **demi-pension** (dîner, nuit et Pdj) :
Vous aurez ainsi tout loisir à découvrir cette région, durant vos journées, comme bon vous semblera :
Nous serons à 35 km d'Avranches, ce département possède un riche patrimoine historique.
N'hésitez pas à nous téléphoner pour tout renseignement.

LES TARIFS (par personne et par nuitée):

- Adulte et enfant de + de 13 ans : **28 euros**
- Enfant de 5 à 13 ans : **22 euros**
- Enfant de - de 5 ans : **10 euros**

INSCRIPTION à partir du 11 juin 2020

Nom de l'Adhérent :

Nuitées souhaitées (cocher les dates souhaitées) :

26/07	27/07	28/07	29/07	30/07	31/07	01/08	02/08	03/08	04/08	05/08

Nombre total de nuitée :

Nombre d'Adultes et enf. de + 13 ans	: x 28€	} Total / nuitée :	X
Nombre d'Enfants de 5 à 13 ans	: x 22€		
Nombre d'Enfants de - de 5 ans	: x 10€		

TOTAL :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (au verso) et avoir fourni le formulaire de « Droit à l'Image » (article 9).

Signature :

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1. L'association Regards d'Enfance organise du **26/07 au 06/08 2020** une manifestation, sous la forme de vacances famille à la carte par nuitée « **en demi-pension** » (**nuit+ repas du soir + petit déjeuner**), destinée à ses adhérents familles, en Normandie.

L'association valide les inscriptions en fonction des places disponibles et de l'ordre d'arrivée des demandes.

Responsabilité

Article 2. L'association Regards d'Enfance dispose d'une assurance à responsabilité civile concernant les participants à la manifestation pour ce qui est des lieux loués. Tout autre incident reste sous la responsabilité des participants.

Article 3. Durant la manifestation, chacun des participants doit tenir compte des règles et lois en vigueur. L'association Regards d'Enfance ne pourra être tenue pour responsable en cas de sinistre ou de litige avec un tiers dans le cadre de la manifestation.

La manifestation

Article 4. Le séjour débute le premier jour à partir de **17h00** et se termine le lendemain du dernier jour de l'inscription à **11h00**.

Article 5. Les organisateurs assurent la préparation, l'organisation, le suivi et le bon déroulement de la manifestation et se réservent le droit de modifier le cours de la manifestation si les événements le nécessitent.

Clauses d'annulation

Article 6. En cas d'annulation de l'inscription avant le **30 juin 2020**, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

Article 7. En cas d'annulation de l'inscription après le 30 juin 2020, le remboursement total ou partiel des frais d'inscription sera soumis au conseil d'administration de l'association Regards d'Enfance après examen des causes de l'annulation.

Article 8. En cas d'annulation de la manifestation par l'association, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

Article 9. Chacun des participants doit avoir renseigné le formulaire de « Droit à l'Image », **à raison de un par famille**, édité par l'association Regards d'Enfance (formulaire valide pour l'ensemble des activités de l'association)

Article 10. Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement et avoir certifié son accord avec celui-ci.

« REGARDS D'ENFANCE »,

c'est le **respect d'autrui** et de ses **différences**, un esprit de **partage** au sein des **activités** et de la **vie quotidienne**.